La Lettre d'Arvert







■ Marché

- le mercredi matin et le samedi matin
- le vendredi après-midi, à partir de 16h00 : marché Bio



BORD TAXI



TRANSPORT DE MALADES ASSIS 7 J/7

Hôpitaux - Entrées / sorties - Consultations Radiothérapie - Chimiothérapie - Dialyse

TAXI

www.abord-taxi.f abordtaxi@orange.fr

SIRET N°512 474 826 0017 APE 4932Z

TRANSPORT MALADE ASSIS PROFESSIONALISE

véhicules standing **GARES- AEROPORT**

de 1 à 9 places

ETAULES - ARVERT - ROYAN - 06 07 52 73 4

Le S⊲lon de l'Optique

ARVERT

Face à la Pharmacie - 05 46 75 48 61









Progrè's forme Aquasport













Aquabike

Aquagym

Cardio-musculation

Moulin des Justices - Rue du Grand-Pont - 17530 Arvert (Centre Commercial SUPER U) 06-33-83-02-14 05-46-08-09-70 http://progresformeaquasport.com/

MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Un an bientôt que la nouvelle équipe municipale a été mise en place et que chaque adjoint(e) et chaque conseiller(e) ont pris à bras le corps leur nouvelle fonction. Malgré une opposition très critique et peu constructive, j'ai tout de même souhaité afin que tout le monde trouve sa place, créer des commissions élargies, pour travailler sur 3 nouvelles thématiques qui sont : le plan de mobilité, la mise en place de notre futur Point d'Accueil Social (P.A.S) et la restructuration du parc des loisirs et du parc des sports.

Le PAS regroupe différents services, et apporte notamment une aide dans les démarches administratives.

Pour l'aménagement du parc des loisirs et du parc des sports, certains de mes collègues ont mené une consultation citoyenne sur le marché, et des questionnaires seront également distribués à l'école primaire, afin de recueillir l'avis des enfants.

En ce qui concerne notre centre bourg, toutes les cases de l'Espace Chaland sont maintenant occupées. Nous avons également souhaité y regrouper pour plus de visibilité le bureau de Poste et le Bureau d'Information Touristique (B.I.T).

Les travaux de l'ancienne D14 sur le tronçon allant de la rue des Lauriers à la rue du Littoral sont maintenant terminés. En 2022, commencera la tranche 3, à partir de la rue des Lauriers jusqu'à l'entrée d'Etaules. A cet effet, tous les riverains ont reçu un courrier leur demandant de prévoir leurs éventuels nouveaux branchements (V.R.D), car ils ne seront plus autorisés durant les 5 prochaines années pour ne pas détériorer la nouvelle voirie.



Très bientôt, sur le parc des Justices, la nouvelle déchetterie sera ouverte aux particuliers et aux entreprises. L'accès principal se fera par la D 268 route de Dirèe. Un 'tourne à gauche' sera réalisé par le département et financé par la CARA et verra le jour en fin d'année.

Malgré déjà des températures caniculaires l'été approche, et la Covid s'éloigne. La campagne de vaccination de Royan bat son plein, pour le bien de tous. Ce qui n'exclue pas la méfiance et la vigilance pour ceux et celles qui ne sont ou ne souhaitent pas être vaccinés.

Enfin, c'est avec joie que les associations peuvent reprendre progressivement leurs activités. Je tenais, à vous tous, jeunes et moins jeunes, à vous encourager et à persévérer dans l'engagement que vous avez pris. Vous participez au tissage de ce lien social dont la société à grand besoin mais qui devient si fragile devant un individualisme grandissant. Je remercie également l'ensemble du personnel communal et celui du SIVOM pour la qualité de leur travail et de leur service auprès de la population qui, disons le, parfois, est de plus en plus exigeante.

Je vous souhaite à toutes et à tous de passer un bel été.

> Marie-Christine PERAUDEAU Maire d'Arvert



<u>Directeur de la publication</u>: Marie-Christine PÉRAUDEAU

Mot de l'opposition p.29

Numéros Utiles

p.29

p.30

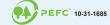
Ftat Civil

Commission communication: Eric BAHUON, Annie BAUD, **Agnès CHARLES, Corinne MAIGNANT, Béatrice BRICOU, Christine SCHNEIDER, Dimitri DAUDET, Gilles MADRANGES, Georges RIGA, Bertrand ROCHE**

Réalisation & Impression: Imprimerie Atlantique Offset

numéro de la Lettre d'Arvert.









CONSEILS MUNICIPAUX: EXTRAITS DES PRINCIPALES DECISIONS

L'intégralité des décisions est consultable sur notre site internet : www.arvert.fr

> CONSEIL MUNICIPAL DU 24 FÉVRIER 2021

DE 010-2021-7-1-1 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

rapporteur Mme GIRAUD

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les objectifs du débat d'orientation budgétaire :

La loi du 6 février 1992, dans ses articles 11 et 12, a étendu aux communes de 3 500 habitants et plus, ainsi qu'aux régions, l'obligation d'organiser un débat sur les orientations générales du budget qui était déjà prévue pour les départements (loi du 2 mars 1982). L'article L.2312-1 du CGCT reprend cette disposition : "Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8".

Ce rapport doit comporter:

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2021

DE 021-2021-7-1-2 BUDGETS PRIMITIFS 2021 ET VOTE DES TAUX

1 - vote du budget

Les membres du Conseil Municipal sont appelés à prendre connaissance des budgets communaux qui s'équilibrent en recettes et dépenses sur les montants suivants :

Budgets	Section de fonctionnement	Section d'investissement	
Commune ARVERT	2 926 609,95 €	2 383 558,96 €	
ZAC Fief de Volette	2 041 961,66 €	2 067 862,88 €	
Haut Fouilloux	212 502,00 €	211 439,00€	
Production énergie	4 516,00 € 67 704,00		
Locaux professionnels	30 389,19 €	380 880,43 €	

Le Conseil municipal à l'unanimité, approuve les projets de budgets primitifs pour la commune d'ARVERT et ses budgets annexes.

2 - vote des taux

Concernant le vote des taux pour l'équilibre du budget, il est rappelé que la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été effective en 2020 pour 80 % des contribuables. Celle concernant les 20 % restant s'effectuera en trois années jusqu'en 2023 (- 30% en 2021, 65 % en 2022 et totalité en 2023).

Le taux de la taxe d'habitation est gelé à son niveau de 2019. Les communes conservent le pouvoir de modification des taux sur le foncier bâti et le non bâti.

En 2021, les communes ne perçoivent plus de taxe d'habitation et bénéficient du transfert du taux du foncier bâti du Département. Ainsi, le nouveau taux de la taxe sur le foncier bâti sera égal à la somme du taux départemental 2020 et du taux communal 2020.

Le conseil municipal ne doit donc délibérer que sur la fixation du taux de la taxe foncière bâti, et la taxe foncière sur le non bâti. Les membres de la Commission finances ont souhaité appliqué une hausse de 1 % sur les taux précités.

Le Conseil municipal à l'unanimité, fixe les taux d'imposition pour l'équilibre budgétaire ainsi qu'il suit :

taxe foncière bâti : 40,37 %taxe foncière non bâti : 38.64 %

DE 023-2021-7-2-1 INSTITUTION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS

Les dispositions de l'article 1407 bis du code général des

impôts permettent au conseil municipal d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. Il rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la collectivité.

Nature des locaux

Sont concernés les seuls logements, c'est-à-dire les seuls locaux à usage d'habitation (appartements ou maisons).

Logements habitables

Seuls les logements habitables, c'est-à-dire clos, couverts et pourvus des éléments de confort minimum (installation électrique, eau courante, équipement sanitaire) sont visés par l'article 1407 bis du CGI. Ne sauraient donc être assujettis des logements qui ne pourraient être rendus habitables qu'au prix de travaux importants et dont la charge incomberait nécessairement à leur détenteur.

Logements non meublés

Les logements vacants s'entendent des logements non meublés et par conséquent non assujettis à la taxe d'habitation en application du 1° du I de l'article 1407 du CGI. Les logements meublés et notamment les résidences secondaires ne sont donc pas visés par les dispositions de l'article 1407 bis du CGI (Code Général des Impôts).

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'assujettir les logements vacant à la taxe d'habitation.

DE 031-2021-5-3-5 DESIGNATION REPRESENTANTS COMMUNAUX COMITE DES FETES

Une association intitulée ARVERT COMITE DES FETES ET DE LA CULTURE a été récemment créée sur la Commune d'ARVERT. L'objet de cette association est d'organiser des manifestations en relation avec les services municipaux, afin de participer à la vie événementielle de la Commune. L'association est dirigée par un bureau composé de 6 à 12 personnes dont:

- 4 représentants au plus du conseil Municipal d'ARVERT, membres de droit
- · 4 représentants au plus du monde associatif de la commune proposés par le président et cooptés par le bureau pour une durée d'un an, renouvelable
- les autres membres du bureau (4 maximum) sont cooptés par le bureau parmi les membres actifs de l'association, pour une durée de deux ans renouvelable.

Il convient donc de désigner les 4 représentants communaux appelés à siéger au sein de cette association.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal par 19 voix pour et 3 abstentions, désignent

Madame MAIGNANT, Monsieur MADRANGES, Monsieur DAUDET et Madame SCHNEIDER.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2021

DE 033-2021-2-1-2 COMPETENCE PLU:

rapporteur: Madame le Maire

Par délibération en date du 15 octobre 2020, les membres du Conseil Municipal s'étaient prononcés contre le transfert de compétence à la CARA concernant les plans locaux d'urbanisme. Par courrier en date du 30 novembre 2020. Monsieur le Président de la CARA a informé les communes de la nécessité de procéder à un nouveau vote.

La loi ALUR prévoit que le PLU soit désormais une compétence obligatoire de tout établissement public de coopération intercommunale, cette mesure suscite beaucoup de réticences, voire une opposition des Maires et d'association d'élus qui se voient déposséder ainsi de la maîtrise de l'aménagement de leur

CONSIDERANT que le transfert interviendra automatiquement à compter du 1er juillet 2021 (soit « au premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaire»).

Mais la loi organise à nouveau une période durant laquelle un droit d'opposition pourra être exercé par les communes membres, selon le même mécanisme qu'en 2017 si entre le 1er avril et le 30 juin 2021, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'v opposent, ce transfert de compétence n'aura pas lieu.

Ce dispositif n'est pas sans conséquence, notamment, en matière d'exercice du droit de préemption urbain. Conformément aux dispositions de l'article L. 211-2 du code de l'urbanisme, la compétence d'un EPCI en matière de plan local d'urbanisme emporte sa compétence de plein droit en matière de droit de préemption urbain.

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de refuser le transfert automatique des compétences du Plan Local d'Urbanisme vers la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

DE 040-2021-3-6-1 – TARIFS LOCAUX PROFESSIONNELS

rapporteur Madame CHARLES

Les tarifs concernant les locaux professionnels ont été adoptés le 25 février 2020 et prévoyait pour les lots 1/2/3 et 4 une participation pour les charges comprenant l'eau, l'électricité et internet.

Le bâtiment est relié à la fibre. Après prise de contact avec ORANGE, cela revient plus cher de prendre un abonnement pour toutes les boutiques au lieu de prévoir un abonnement par boutique. Les personnes entrantes dans les boutiques ont déjà des abonnements qui sont moins chers comptetenu de leur fidélité.

Il est proposé par conséquent de modifier le prix de charges pour les boutiques 1 et 2 qui serait de 36 € par mois au lieu de 44 € et ne comprendrait que l'électricité et l'eau. Les autres tarifs resteraient inchangés.

Il convient également de préciser que les deux mois de caution seront encaissés pour les boutiques 5 et 6

Par ailleurs, les membres du conseil d'exploitation ont demandé à ce que la tarification du local consacré à la boutique éphémère soit revue pour tenir compte de la possibilité de diviser en deux le local. Le seuil de rentabilité est fixé à 22 € par jour.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les tarifications de la boutique éphémère (ARTICLE 1) et des autres boutiques (ARTICLE 2).

ARTICLE 1

	24 h	48 h	7 jours	15 jours
Boutique 20 m ²	35 € TTC	65 € TTC	150 € TTC	240 € TTC
Boutique 40 m ²	70 € TTC	130 € TTC		
Caution	240,00 €			

ARTICLE 2

Boutique	Loyer Mensuel	Charges énergies*/ mois	Loyer tout compris	Loyer annuel Sans charges	Caution	Type de bail
1 / 40,03m ²	440,33€	36,00€	476,33 €	5 283,96€	1 mois	Dérogatoire 24m ou Commercial
2 / 40,13m ²	441,43€	36,00€	477,43 €	5 297,16€	1 mois	Dérogatoire 24m ou Commercial
3 / 40,27m² Boutique Ephémère	442,97€	40€	482,97€	5 315,64€	1 mois	Contrat d'occupa- tion des lieux
4 / 62,15m ²	683,65€	68€	751,65	8 203,80€	1 mois	Dérogatoire 24m ou Commercial
5 / 60,45m ²	664,95€		664,95 €	7 979,40€	2 mois	Dérogatoire 24m ou Commercial
6 / 50,03m ²	550,33€		550,33€	6 603,96	2 mois	Dérogatoire 24m ou Commercial
Total	3 223,66€			38 683,92€		

> CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2021

DE 043-2021-2-3-2 EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

rapporteur Madame le Maire

La Commune a été destinataire,le 13 avril 2021, d'une déclaration d'intention d'aliéner pour un bâtiment situé 2bis rue des Moulinades cadastré G 2416-H2350-H2375 et H 2378. Le dit bâtiment est mis en vente pour un prix de 200 000 €.

Une réunion du conseil municipal en séance de travail le 12 mai, a confirmé le souhait de la commune d'investir sur cette emprise pour le projet suivant :

- création de logements à destination des jeunes sur le modèle de ce qui a été réalisé à ROYAN projet Yellome : les logements accueillent des jeunes entre 18 et 30 ans, salariés en CDD ou CDI, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, étudiants avec contrat de travail, stagiaires rémunérés, en mobilité professionnelle. Deux formules sont proposées : des logements temporaires meublés (pour une location de 6 à 24 mois). Ces logements apportent une solution transitoire en attendant un relogement dans le parc immobilier traditionnel
- création d'un point d'accueil social (PAS) dont l'objectif est d'être un lieu ressources pour les personnes en difficulté et pour les associations oeuvrant dans le domaine caritatif. Différents ateliers pourront être prévus : un atelier cuisine, un atelier gestion du budget, économie d'énergie, d'informations sur les démarches administratives, inclusion numérique....
- création d'un logement d'urgence : suite à la vente de l'ancien presbytère rue du Bourg, la Commune ne dispose plus de logement d'urgence et il convient de réfléchir à proposer un dispositif pour les familles en grande difficulté.

Le Conseil municipal par 14 voix pour, 4 abstentions et 4 voix contre, décide d'exercer le droit de préemption urbain sur la cession du bien, et de l'acquérir au prix de 200 000 euros

DE 044-2021-2-1-5 CONVENTION RELATIVE A L'EXERCICE DE LA COMPETENCE « GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES » (GEPU) PENDANT LA PERIODE TRANSITOIRE ENTRE LA CARA ET SES COMMUNES-MEMBRES

rapporteur Monsieur BAHUON

La Communauté d'Agglomération Royan Atlantique (CARA) s'est vue transférer la compétence eaux pluviales urbaines au 1er janvier 2020, en application de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative notamment à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes.

La GEPU est un Service Public Administratif (SPA) devant faire l'objet d'une continuité d'organisation engendrant l'instauration d'une période transitoire pendant laquelle la CARA, tout en restant titulaire de la compétence relative à la GEPU, confiera à ses communes-membres la gestion des équipements et la réalisation des prestations de service liées à cette compétence, en vertu des dispositions des articles L.5216-7-1 et L. 5215-27 du CGCT,

Il est donc nécessaire d'établir une convention de prestations de service, entre la CARA et chacune de ses communes-membres, visant à garantir la bonne gestion du service public des eaux pluviales urbaines pendant la période transitoire de l'année 2021 et d'en définir les modalités,

Le Conseil municipal, par 20 voix pour et 2 oppositions, décide d'approuver la convention, pour une durée d'un an renouvelable une fois par reconduction expresse, entre la CARA et la Commune d'ARVERT.

LA BIBLIOTHÈQUE D'ARVERT EN LIGNE!

La bibliothèque d'Arvert dispose désormais de son propre catalogue en ligne, grâce auquel vous pouvez rechercher des documents depuis chez vous, mais aussi effectuer vos réservations. Grâce à votre espace personnel, vous pourrez effectuer plusieurs actions comme : consulter vos prêts en cours, faire des prolongations, voir l'état de vos réservations, consulter votre historique, créer des listes de lecture, ... Un nouvel outil très pratique que nous vous invitions à découvrir au plus vite: https://bibliotheque-arvert.c3rb.org/

Chaque semaine, les enfants des écoles maternelles et primaires (jusqu'au CE1) sont heureux de découvrir des séances de lectures animées par l'équipe de la bibliothèque. Un tapis de lecture a récemment été demandé à la médiathèque départementale de Saintes afin de faire vivre les histoires pour



les touts petits, et le moins que l'on puisse dire, c'est qu'Anne (bénévole à la bibliothèque) sait captiver et faire voyager les enfants avec ses merveilleuses histoires.

Nous vous rappelons que la bibliothèque propose un service de portage de livres à domicile, réservé aux habitants d'Arvert ne pouvant se déplacer, de façon temporaire



ou définitive. L'équipe de la bibliothèque se charge d'apporter des livres à votre domicile une fois par mois, selon vos préférences. Pour tous renseignements, contacter la bibliothèque d'Arvert (05.46.35.25.26 / bibliotheque.arvert@ orange.fr). De plus, chaque mois, l'équipe de bénévoles de la bibliothèque apporte des livres à la maison de retraite Beauséjour d'Arvert, pour un moment d'échange convivial autour des livres.

	Période scolaire	Pendant les vacances scolaires
mardi	16h00 - 18h00	14h00 - 18h00
mercredi	10h -12h30 / 14h00 - 18h00	10h -12h30 / 14h00 - 18h00
vendredi	16h00 - 18h00	14h00 - 18h00
samedi	10h00 - 12h30	10h00 - 12h30



BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE (BIT) ET POSTE



Le BIT, ouvert depuis le 3 juin, a été transféré dans le local occupé également par la Poste.

Les horaires d'ouverture correspondent à ceux de la Poste :

Lundi, Mercredi et Vendredi: 8h45 à 12h30 et 14h à 17h Mardi et Jeudi: 8h45 à 12h30 - Samedi: 9h à 12h

Comme tous les ans, depuis que le tourisme est

devenu une compétence de la CARA, l'Office de Tourisme Communautaire (OTC) nous met à disposition un agent pendant la saison estivale. Et nous sommes heureux d'accueillir à nouveau Corinne GIACHETTO, qui en dehors de sa mission classique de renseignement, sera aussi chargée de prendre les réservations pour certaines animations et manifestations communales.

Tél. Bureau d'information touristique :

Tél. Poste: 06 26 73 67 95





COMMISSIONS MUNICIPALES ÉLARGIES

Dans le but d'impliquer le plus grand nombre de Conseillers municipaux, ainsi que des habitants d'Arvert, il a été décidé de créer 3 commissions élargies :

- Commission Plan de circulation : l'objectif est de permettre à chaque citoyen de circuler avec un maximum de sécurité, quel que soit son mode de déplacement. Cette commission a été divisée en 2 équipes : une qui étudie plus particulièrement les sens de circulation, ainsi que les mesures à mettre en place pour sécuriser l'usage des voies : limitation de vitesse, passages surélevés, réalisation de trottoirs, etc ... La 2ème équipe est chargée du Plan cyclable, qui doit s'organiser à partir du centrebourg, pour relier les différents quartiers, ainsi que les communes voisines.
- <u>Commission Animation-Culture-Sport</u>: l'objectif est de permettre à chacun d'avoir accès à des activités, à la culture et au sport, en créant et en aménageant des infrastructures et en les faisant vivre. Les lieux concernés sont le Parc de loisirs et les terrains communaux situés à côté de la salle de sport. Les membres de cette

- commission ont souhaité associer la population en organisant une 'consultation citoyenne' certains jours de marché; 34 personnes ont rempli le questionnaire et fait des propositions.
- Commission Solidarité: l'objectif est de permettre d'identifier les personnes ayant besoin d'aide, de les soutenir et de les orienter vers les structures existantes spécialisées. Un exemple: la dématérialisation va créer des inégalités, car certaines personnes n'ont pas accès à l'informatique, ou ne sont pas à l'aise avec l'outil; il va donc être nécessaire de trouver des solutions pour inclure ces personnes dans la sphère du numérique.

Si les membres des 2 premières commissions se sont déjà réunies, et ont bien progressé dans leur réflexion, la Commission Solidarité va se mettre en place prochainement. Vous serez régulièrement informés de l'avancée des travaux de chacune des commissions, et si vous avez des suggestions à faire, n'hésitez pas à nous contacter, par le biais de notre site internet (www.arvert.fr), ou par courrier (1, place Jacques Lacombe).

TRAVAUX

• pose de conduites d'eau potable rue du Moulin Brûlé et rue du Bois de Fouilloux.



 les élèves de l'école maternelle peuvent accéder à leur nouveau préau, en toute sécurité.



- reprise de l'enrobé, pour malfaçon, sur l'avenue de l'Etrade, entre la rue du Littoral et les feux du centre.
- poursuite de la rénovation de la RD 14 dans le courant de l'année 2022 : tranche 3 reliant le Centre-bourg à Etaules.
- malgré l'appel lancé dans le dernier 'Arvert Infos', trop de véhicules continuent à stationner sur les trottoirs et les pistes cyclables. La solution, quand cela est possible, sera la pose de potelets et de barrières. La municipalité,

encore une fois, en appelle au civisme de chaque citoyen. Merci.

 des travaux d'importance sont à envisager pour sécuriser l'église, obligeant la commune à prendre un 'Arrêté de péril'. Le problème concerne l'édifice dans sa globalité, et son accès restera interdit certainement pendant plusieurs années.



> INFO: les travaux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'une habitation à l'exception des travaux de ravalement, doivent faire l'objet d'une Déclaration Préalable en Mairie; il s'agit de l'article ' R-421-17 a' du Code de l'Urbanisme.

Il faut aussi tenir compte des caractéristiques figurant dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) consultable sur le site internet de la mairie ; extrait du PLU, concernant les zones Ub :

"Sont autorisées pour les volets et huisseries, les couleurs suivantes : blanc cassé, beige clair, toutes les nuances de gris, bleu gris, bleu, le vert gris, le vert pastel.

En plus de ces couleurs, les portes d'entrée peuvent être de couleurs plus soutenues : rouge bordeaux, brun foncé, vert foncé, bleu marine."

TRAVAUX ÈCOLE: CONSTRUCTION DE NOUVELLES CLASSES

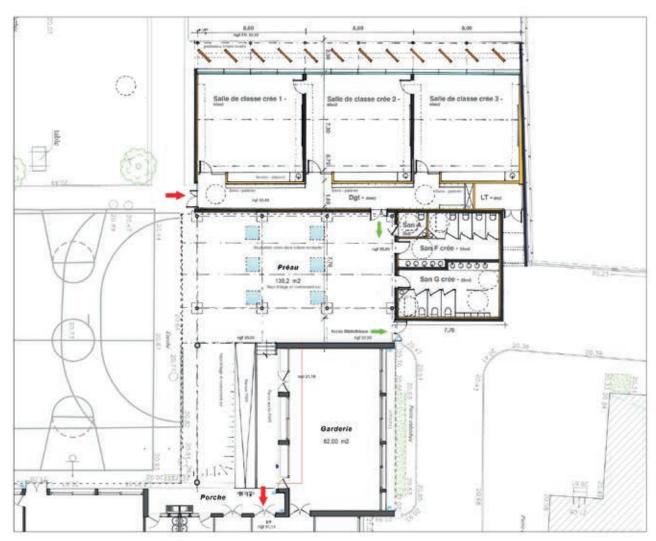
La Mairie a acquis un terrain dans le prolongement du préau de l'école élémentaire, avec pour objectif la construction de 3 classes et de sanitaires, permettant ainsi de libérer le bâtiment se trouvant du côté de la mairie, qui sera destiné à accueillir la future bibliothèque-médiathèque.

L'entrée de tous les élèves se fera alors par la rue des Ecoles.

Le coût de l'opération est de 826 875 euros TTC, avec une subvention de l'Etat de 169 117 euros, et des subventions du Conseil Départemental et du Fonds de concours de la CARA qui ne sont pas encore chiffrées.

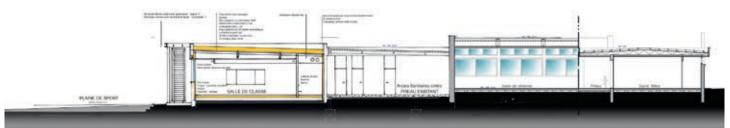
En principe, les travaux doivent commencer en septembre ou en octobre 2021.





PLAN SUR SALLES DE COURS - SANITAIRES

Ech 1/100e



COUPE TYPE SUR SALLES DE CLASSE - Ech 1/100e - COUPE D'INSERTION PC 3



> En 2021, les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation et bénéficient du transfert du taux de foncier bâti du Département. Ainsi, le nouveau taux de la taxe sur le foncier bâti sera égal à la somme du taux départemental 2020 (21,5 %) et du taux communal 2020 (18,46 %).

Avec une hausse de 1 %, le taux de la taxe foncière sur le bâti sera donc de 40,37%.

≥ Les locataires peuvent accéder, sous certaines conditions, à des logements à loyer modéré. Ceux-ci sont désignés selon le mode de financement qui a permis de les construire : logements PLAI, PLUS, PLS, PLI

(PL signifie Prêt Locatif; pour plus d'informations, aller sur le site: www.actionlogement.fr).

En contrepartie, les bailleurs, qu'ils soient privés ou publics sont tenus d'appliquer des plafonds de loyer.

Les logements PLAI sont attribués aux locataires en situation de grande précarité, les logements PLUS correspondent aux logements HLM, les logements PLS et PLI sont destinés aux locataires ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.

Au 1^{er} janvier 2021, les plafonds de ressources (en euros/an) pour 2 personnes sont les suivants :

• logement PLAI: 16 800 euros • logement PLUS: 27 998 euros · logement PLS: 36 397 euros • logement PLI: 39 197 euros

Pour les autres situations (1 personne, 3 ou 4 personnes ...), aller sur le site:

www.actionlogement.fr

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE AVEC LA LOCATION-ACCESSION

QU'EST CE QUE LA LOCATION-ACCESSION ?

C'est une formule d'accession progressive à la propriété très sécurisée. Elle permet d'être locataire puis propriétaire de son logement!

Concrètement : au cours d'une première phase dite « locative », vous occupez votre maison et versez un loyer tous les mois. Votre loyer est égal à la mensualité de votre futur prêt immobilier afin de « tester » votre capacité de remboursement. Dans la limite d'un délai de 2 ans, vous pouvez lever l'option d'achat et devenir pleinement propriétaire de votre logement.

Cette formule s'adresse particulièrement aux jeunes ménages et aux primo-accédants. Afin d'être éligible à la location-accession, vous devez respecter des plafonds de ressources encadrés par l'Etat. Retrouvez les plafonds de ressources et un simulateur sur notre site : www.maisons-prim-access.fr

VOTRE MAISON NEUVE À ARVERT AVEC MAISONS PRIM'ACCESS

À Arvert, dans un environnement calme, devenez propriétaire de votre maison neuve + terrain :

- Maison de 77 m² à 90 m²
- Grand séjour traversant et lumineux
- Cuisine ouverte sur le séiour
- Avec 2 ou 3 chambres
- Salle d'eau avec WC séparés





LES AVANTAGES DE LA LOCATION-ACCESSION

TVA RÉDUITE À 5,5% À LA CONSTRUCTION DE LA MAISON

RDV dans votre nouvelle agence

GARANTIE DOMMAGES

DE TAXE FONCIÈRE O€ PENDANT 15 ANS

& RELOGEMENT

CONFORMES À LA RT 2012

CLIMILII ABLE AVEC LE FRAIS DE NOTAIRE DE FRAIS

OUVRAGE & DÉCENNALE PRÊT À TAUX ZÉRO

6D avenue du Commandant Lisiack, 17440 Avtré Manon Airault - 06 47 90 31 47 m.airault@cie-logement.fr



≥ Vous avez un projet d'investissement locatif ou vous êtes propriétaire d'un appartement ou d'une maison que vous avez mis en location. Afin de valoriser votre bien, vous souhaitez le rénover. Vous pouvez bénéficier d'aides de l'ANAH (Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat) et obtenir une déduction fiscale importante sur vos revenus fonciers bruts. En contrepartie, vous vous engagez à proposer votre bien à un loyer abordable à des locataires de ressources modestes.

Pour tout renseignement, contacter SOLiHA (Solidaires pour l'habitat) au 05 46 07 49 99 (antenne de Périgny).

> Vous recherchez un logement, vous êtes locataire, vous achetez, vous construisez, vous êtes propriétaire... quelle que soit votre situation, vous pouvez bénéficier des conseils de l'ADIL 17 (Agence Départementale d'information sur le Logement).

ADIL 17:

49, Av. Aristide Briand 17000 - LA ROCHELLE

Tél.: 05 46 34 41 36 Site: www.adil17.org

Vous pouvez devenir propriétaire avec Prim'Access: voir le document cicontre : " Devenez propriétaire avec la location-accession ".

INCLUSION NUMÉRIQUE

VOS CONSEILLERS NUMERIQUES BIENTOT SUR LE TERRAIN

9 communes de la presqu'ile d'Arvert s'associent pour permettre à chacun, près de chez soi, de s'approprier progressivement les nouveaux outils et usages numériques et réduire la fracture numérique. Deux conseillers accompagneront les habitants de nos communes qui le souhaitent à partir du mois d'octobre. Un nouveau service public offert aux usagers.

Inclusion numérique : de quoi parlons-nous ?

Le numérique est devenu incontournable dans l'ensemble de nos activités quotidiennes : recherche d'emploi, d'appartement, lien social, achats en ligne, démarches administratives...

Cette transition numérique de la société laisse malheureusement de côté de trop nombreuses personnes qui ne disposent pas des moyens ou compétences devenus incontournables.

L'enjeu majeur pour nos habitants les plus démunis face à la technologie est de leur garantir l'accès aux droits et services essentiels dont ils ont besoin afin d'éviter que la fracture numérique devienne une nouvelle fracture sociale.

L'inclusion numérique vise à rendre le numérique accessible à chaque personne, l'assister et lui transmettre les compétences qui seront un levier de son inclusion sociale et économique.

Un groupement de 9 communes recrute 2 conseillers numériques

Partageant ce constat et dans la volonté d'agir dès à présent, 9 communes de la communauté d'agglomération de Royan Atlantique (Arvert, Breuillet, Chaillevette, La Tremblade, Les Mathes - La Palmyre, Saint-Augustin sur Mer, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Sulpice de Royan et Vaux-sur-Mer) et leurs CCAS se sont réunies pour constituer un groupement de communes afin de favoriser l'inclusion numérique de leurs habitants.

Première action phare, une candidature mutualisée à un appel à projet de l'état dans le cadre du dispositif France Relance débouche aujourd'hui sur le recrutement et l'accueil de deux conseillers numériques afin d'accompagner nos habitants à l'usage de ces nouveaux outils.

Ainsi, dès cet automne, ces conseillers assureront des permanences et des visites à domicile si impossibilité de se déplacer. Ils pourront également organiser des ateliers et mini formations.

Missions du conseiller numérique :



Les habitant de nos communes bénéficieront de la présence de ces deux personnes sur rendez-vous.

Plus d'informations sur le lancement de ce dispositif d'aide à venir prochainement.



















Marché - Commerces



Les horaires sont les suivants :

8h - 13h, le mercredi et le samedi / 16h - 19h le vendredi (marché Bio)

Nous cherchons à développer le marché du samedi, et nous lançons un appel aux commerçants et producteurs susceptibles d'être intéressés. Nous comptons également sur vous, les consommateurs.



BIENVENUE À...

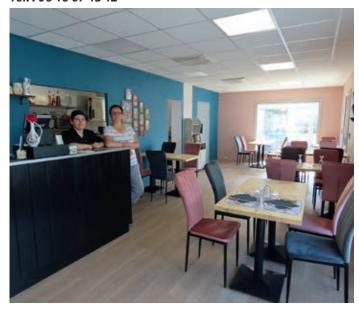


Depuis peu, les bars, les restaurants et d'autres commerces ont pu ré-ouvrir, et certaines personnes ont décidé de se lancer, en créant leur propre entreprise : nous leur souhaitons la bienvenue, et nous leur adressons nos vœux de réussite. Dans l'Espace Chaland, à côté de la halle, les locaux commerciaux sont maintenant tous occupés :

> Hélène GUIHO et Laetitia GINESDET vous invitent à déguster galettes et crêpes dans leur restaurant-crêperiesalon de thé Roz'elles des Halles.

Horaires: du mardi au samedi, de 12h à 14h, et de 19h à 22h - Fermé le dimanche et le lundi Salon de thé : du mardi au samedi : de 15h à 18h

Tél.: 06 16 07 13 12



> Valérie ROY, naturopathe-iridologue vous reçoit le mercredi de 9h30 à 18h30

Site internet: www.valerie-roy.fr - Tél.: 06 08 62 43 99 Possibilité de prendre rendez-vous sur Doctolib.



> Sylvia BATAILLE et Yohan EMERIAUD vous attendent à la 'Clé 7'. Leurs spécialités : bougies artisanales, ésotérisme, pierres et minéraux, calligraphie.

Horaires: du mardi au vendredi, de 10h à 13h, et de 16h à 19h, le samedi, de 10h à 13h

Site: www.lacle17.com - Tél.: 07 72 21 13 95



> Armel CANVOT vous accueille du lundi au samedi, de 13h30 à 19h, dans 'La tite Case Bien-être et Détente', où il vous propose des produits à base de cannabidiol (CBD).

Tél.: 06 51 42 32 01



> Frédéric TESSIER, hypnothérapeute/magnétiseur, vous reçoit le jeudi, et peut aussi se déplacer à domicile. Prendre rendez-vous au 07 62 59 75 10

> Pascale SAGNIER vous propose des objets déco, du textile, du mobilier, des luminaires, des articles d'enfant, disposés dans les différentes pièces d'une maison.

Maison 7:23. Avenue de l'Etrade 17530 ARVERT

Tél.: 09 51 21 66 45



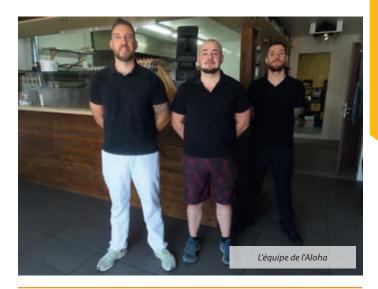
> Matthieu LANNUZEL, Yohan GARCIA, Antonin MALITE et 2 autres collaborateurs vous attendent à l'Aloha, où ils vous proposent des pizzas, des burgers, des salades, des tapas, à consommer sur place ou à emporter.

> L'Aloha est ouvert du mardi au dimanche (sauf dimanche midi),

de 10h à 14h, et de 18h à 22h (22h30 le week-end).

Coordonnées: 25 bis, Avenue de la Presqu'île - 17530 ARVERT

Tél.: 06 95 92 95 91



> Nadia et Michaël LESOBRE, déjà connus à Arvert, puisqu'ils dirigent le bar-brasserie 'Le Renouveau', vous invitent à venir découvrir leur nouveau décors et leurs nouvelles formules. Et depuis peu, il est possible de jouer au PMU et à l'AMIGO.

> Ouvert du lundi au samedi, de 7h30 à 20h, et le dimanche matin.

Tél.: 05 46 08 35 54



Julien SICRE et son équipe d'experts-comptables vous proposent leurs services dans de nouveaux locaux plus adaptés et plus confortables au 76 A, Avenue de l'Etrade.

Tél.: 05 46 76 83 51





> ECOLES

Actuellement, le nombre d'élèves inscrits pour la rentrée de septembre 2021 est le suivant :

- en élémentaire : 170 élèves répartis dans 7 classes
- en maternelle : 88 élèves répartis dans 4 classes

Pas d'ouverture, ni de fermeture de classe pour l'année scolaire 2021-2022.

> DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE MATERNELLE!







> ECOLE ÉLÉMENTAIRE

> LEARN'O

Toutes les classes de l'école élémentaire ont pu bénéficier de 2 interventions Learn'O.

Il s'agit d'une approche différente avec un système numérique à disposition de chaque élève.

Chacun a alors accès à des cartes différentes faisant appel à des thèmes variés : mémoire, repérage, orientation...

L'élève est muni d'un « doigt électronique » qui lui permet d'effectuer le parcours de son choix grâce à la carte qu'il aura choisie. Une fois le parcours réalisé, la validation se fait sur un ordinateur. Il sait tout de suite son résultat et peut ainsi progresser à son rythme.

Cette activité a suscité beaucoup d'intérêt auprès des élèves. Nous espérons pouvoir poursuivre l'expérience sur d'autres domaines.

> PERMIS INTERNET CM2

Tous les cm2 ont suivi une formation avec l'aide de la gendarmerie de La Tremblade.

Vendredi 04 juin, les 33 élèves de cm2 ont passé et réussi leur permis internet sous la supervision de la gendarme Perrot, référente scolaire. Félicitations à eux!

Un grand merci pour cet accompagnement et ce partage.



> LE DJEMBÉ

Origines du djembé

Le djembé est originaire d'Afrique de l'Ouest, plus particulièrement du pays Mandingue. On le retrouve au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Mali et au Sénégal.

Dans ces régions, le djembé anime nombre d'évènements importants tels que les initiations et les fêtes populaires comme les mariages, les baptêmes etc... Il est également utilisé par les troupes et ballets africains. Aujourd'hui, la pratique du djembé s'étend au monde entier.

Ce tambour en forme de gobelet est apparu chez les Malinké il y aurait environ 700 ans. La forme évasée de la caisse fait penser à un mortier utilisé encore aujourd'hui pour piler la nourriture. La forme de la caisse du pied, plus ou moins évasée varie en fonction de la région de production, ainsi que de la bille de bois dans laquelle il est taillé.

Les rythmes joués sont également interprétés différemment en fonction du pays, ou même de la région où ils sont pratiqués. Il n'est pas rare qu'un rythme portant le même nom, ayant la même origine, n'ait aucunes ressemblances d'un village à l'autre selon l'ethnie qui l'interprète.

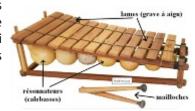
A l'origine le djembé était recouvert d'une peau provenant d'animaux sauvages (gazelles, antilopes, ...). actuellement la plupart des djembés sont montés avec une peau de chèvre.

Notre activité

Grâce à David, 5 classes de l'école élémentaire ont pu découvrir et pratiquer le djembé durant 8 séances de 1h chacune. Lors de la première séance, nous avons découvert différents instruments et commencé à jouer tous ensemble!

Nous avons tous testé le balafon qui produit un son ma-

gique grâce à toutes les calebasses : des caisses de résonance naturelles qui se trouvent en-dessous de chaque lame de bois.









> CMJ: CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

6 des 7 membres du CMJ ont été accueillis le 19 mai dernier, dans la salle du Conseil Municipal, à la Mairie d'AR-VERT, par Madame le Maire : Marie-Chrisitne PERAUDEAU, par l'Adjointe en charge de la Jeunesse et des Affaires scolaires : Madame Marie-Pierre LE MAUX, et par le 1er Adjonit : Monsieur Eric BAHUON en charge notamment de la Communication.

3 Jeunes Conseillers Municipaux sont en 5^{ème} au Collège de LA TREMBLADE, et les 3 autres sont en CM à l'école d'ARVERT. Après s'être présentés, ils donnent leur motivation première.

C'est ainsi que 4 d'entre eux veulent une aire de jeux, les 2 autres s'intéressant simplement à la vie de la commune.

Madame le Maire et les Adjoints expliquent ensuite comment fonctionnent un Conseil Municipal et une Mairie, et ce qu'ils attendent des jeunes siégeant au CMJ.

Au cours des discussions et d'un travail sur un document : 'Deviens jeune conseiller municipal', les jeunes considèrent que le CMJ, c'est des enfants qui se réunissent, c'est donner des idées, c'est pour améliorer la ville, c'est pour parler des projets à venir ...

Concrètement, les membres du CMJ veulent un skate-park,



un cinéma en plein air, des trottoirs plus larges, un abri-bus à Avallon, refaire la frairie d'Avallon, faire du recyclage ...

Cette première réunion se termine par la projection du petit film réalisé sur le graff, et par la visite de la Mairie. Ce fut un moment d'échanges très riche, avec des jeunes motivés, et comme les élus présents, prêts à s'engager pour la vie de la commune.

D'autres réunions devraient se tenir prochainement, et il est toujours possible de s'inscrire au CMJ, en appelant à la Mairie au 05 46 36 40 36.

Infos (Jara



Construit sur 18 000 m², ce nouvel équipement communautaire est conçu pour favoriser le réemploi et valoriser un maximum de matériaux. Le nombre important de quais offrira une grande souplesse pour adapter le site à l'augmentation des filières de tri et des matériaux qu'il sera possible de recycler à l'avenir.

Pôle déchèterie, 2, rue des Bouleaux à Arvert. Ouverte tous les jours de 9 heures à 12h30 et de 14 heures à 17h15, sauf le jeudi, le dimanche et les jours fériés.

Organisation de la déchèterie et types de déchets acceptés

- Accueil
- Espace de réemploi
- Zone de dépose au sol



Gravats



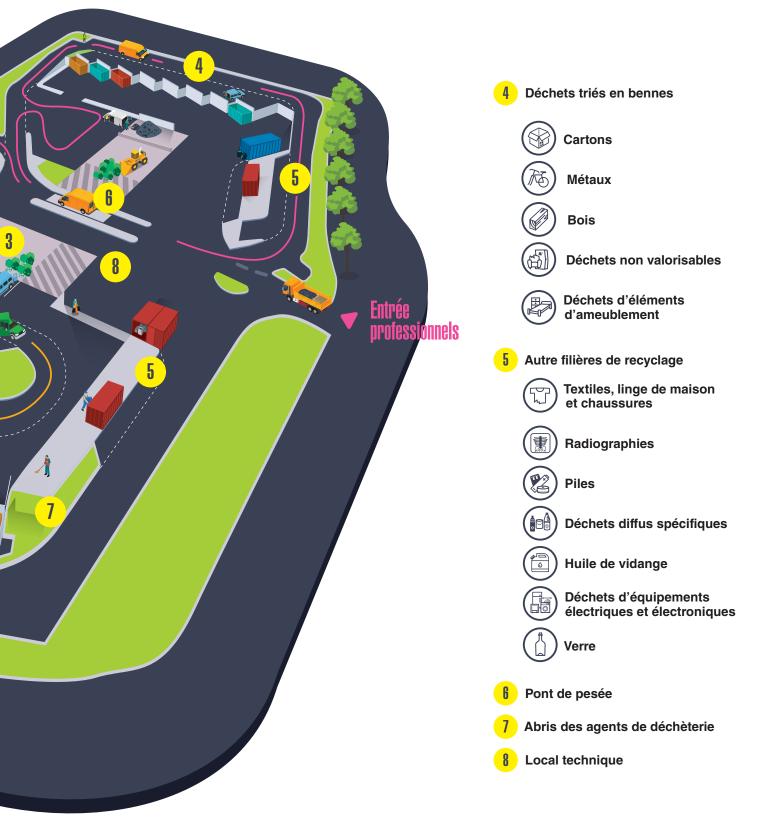
Déchets verts



DÉCHETTERIE

L'ouverture de la déchetterie des Justices, initialement prévue le 28 juin, est reprotée à la mi-juillet. Cependant, il sera possible, pendant cette période transitoire, d'apporter à la déchetterie de LA TREMBLADE, les déchets verts, le bois, les gravats, la ferraille et le tout-venant. A partir du 15 juillet, la déchetteire d'ARVERT sera accessible aux particuliers et aux professionnels, l'entrée se faisant par la RD 268, à gauche au carrefour se situant entre le rond-point de Dirée et Dirée.

Un espace de réemploi permettra de déposer des meubles en bon état, des appareils électriques, des textiles, de la vaisselle et des jouets, qui seront récupérés par des associations et des acteurs de l'économie sociale et solidaire.



COLLECTE DES DÉCHETS

Calendrier de collecte des déchets pour le 2^{ème} semestre 2021 :

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 jeudi	1 dimanche	1 mercredi	1 vendredi	1 lundi	1 mercredi
2 vendredi	2 lundi	2 jeudi	2 samedi	2 mardi	2 jeudi
3 samedi	3 mardi	3 vendredi	3 dimanche	3 mercredi	3 vendredi
4 dimanche	4 mercredi	4 samedi	4 lundi	4 jeudi	4 samedi
5 lundi	5 jeudi	5 dimanche	5 mardi	5 vendredi	5 dimanche
6 mardi	6 vendredi	6 lundi	6 mercredi	6 samedi	6 lundi
7 mercredi	7 samedi	7 mardi	7 jeudi	7 dimanche	7 mardi
8 jeudi	8 dimanche	8 mercredi	8 vendredi	8 lundi	8 mercredi
9 vendredi	9 lundi	9 jeudi	9 samedi	9 mardi	9 jeudi
10 samedi	10 mardi	10 vendredi	10 dimanche	10 mercredi	10 vendredi
11 dimanche	11 mercredi	11 samedi	11 lundi	11 jeudi	11 samedi
12 lundi	12 jeudi	12 dimanche	12 mardi	12 vendredi	12 dimanche
13 mardi	13 vendredi	13 lundi	13 mercredi	13 samedi	13 lundi
14 mercredi	14 samedi	14 mardi	14 jeudi	14 dimanche	14 mardi
15 jeudi	15 dimanche	15 mercredi	15 vendredi	15 lundi	15 mercredi
16 vendredi	16 lundi	16 jeudi	16 samedi	16 mardi	16 jeudi
17 samedi	17 mardi	17 vendredi	17 dimanche	17 mercredi	17 vendredi
18 dimanche	18 mercredi	18 samedi	18 lundi	18 jeudi	18 samedi
19 lundi	19 jeudi	19 dimanche	19 mardi	19 vendredi	19 dimanche
20 mardi	20 vendredi	20 lundi	20 mercredi	20 samedi	20 lundi
21 mercredi	21 samedi	21 mardi	21 jeudi	21 dimanche	21 mardi
22 jeudi	22 dimanche	22 mercredi	22 vendredi	22 lundi	22 mercredi
23 vendredi	23 lundi	23 jeudi	23 samedi	23 mardi	23 jeudi
24 samedi	24 mardi	24 vendredi	24 dimanche	24 mercredi	24 vendredi
25 dimanche	25 mercredi	25 samedi	25 lundi	25 jeudi	25 samedi
26 lundi	26 jeudi	26 dimanche	26 mardi	26 vendredi	26 dimanche
27 mardi	27 vendredi	27 lundi	27 mercredi	27 samedi	27 lundi
28 mercredi	28 samedi	28 mardi	28 jeudi	28 dimanche	28 mardi
29 jeudi	29 dimanche	29 mercredi	29 vendredi	29 lundi	29 mercredi
30 vendredi	30 lundi	30 jeudi	30 samedi	30 mardi	30 jeudi
31 samedi	31 mardi		31 dimanche		31 vendredi

SORTIR VOS DÉCHETS LA VEILLE AVANT 20H00



Un doute ? Une question sur les déchets ?

05 46 39 64 64 service-dechets@agglo-royan.fr du lundi au vendredi (9h-12h30 / 14h-17h30 sauf le jeudi matin)





Développement durable - Environnement

JARDINS FAMILIAUX

Cette opération a connu un vif succès, et les 14 parcelles sont toutes occupées. Il ne reste plus qu'à semer, planter, pour obtenir de savoureux légumes, cultivés dans une terre naturellement riche, en respectant le milieu naturel sensible qu'est le marais doux (l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides est interdite).



EOLIEN OFFSHORE

Faisant partie du Projet éolien sud atlantique, dont l'objectif, à la fois national et régional, est d'utiliser des énergies renouvelables pour produire de l'électricité, le parc éolien offshore de Charente-maritime prévu à 20 km au large de La Cotinière, sera un parc éolien en mer posé, d'une puissance de 500 à 1000 MW (mégawatt).

La zone impactée représentera 120 km², avec une extension future qui l'étendra à 300 km².

Une partie de l'emprise du projet en mer se situe dans 2 zones Natura 2000, Habitats et Oiseaux, et aussi dans le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais.

Chaque éolienne mesurera **260 m** de haut, et si elles sont équipées de turbines de 13 MW, il faudra au total entre 39 à **77 éoliennes** pour atteindre la puissance annoncée de 500 à 1000 MW.

L'électricité produite par les éoliennes circule dans des câbles se trouvant au fond de l'océan, puis elle ressort sur terre, dans une station d'atterrage, sous très haute tension (THT: 225 000 volts).

A partir de là, une ligne de 225 000 volts, va en aérien ou en souterrain, rejoindre le réseau national THT:

- à Préguillac, à côté de SAINTES, avec une station d'atterrage se situant entre l'Embellie et la Bouverie, et une ligne THT traversant la presqu'île d'ARVERT.
- à LA ROCHELLE, en passant au nord de l'île d'Oléron.

Un débat public, organisé par la Commission Nationale de Débat Public (CNDP), et délégué à une commission particulière (CPDP), sera ouvert en juillet 2021, pendant 4 mois. Le débat public porte :

• sur la localisation d'une zone préférentielle pour le parc



éolien en mer posé, au sein d'une zone marine de près de 300 km², soumise à participation du public et du choix du corridor de raccordement au réseau électrique.

• également sur l'opportunité d'une extension future, à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone soumise à participation du public, avec un raccordement électrique pouvant être mutualisé avec le 1er parc.

Pour s'informer et participer au débat public :

- prendre contact avec la CPDP : eolnvlleaguitaine@debat-cndp.fr
- lire la synthèse du dossier de saisine de la CNDP : www.debatpublic.fr/ projets-eoliens-au-large-nouvelle-aquitaine

Le maître d'ouvrage des parcs éoliens est le Ministère de la Transition Écologique (Direction générale de l'énergie et du climat = **DGEC**) et le maître d'ouvrage des raccordements électriques est Réseau de transport d'électricité (RTE).

Des opposants au projet éolien offshore se sont regroupés et ont formé un collectif:

NEMO: non à l'éolien marin à Oléron et à son extension

Site: www.eolien-oleron.fr

BIODIVERSITÉ COMMUNALE: COMMENT LA PRÉSERVER?

Le territoire communal est riche de différents milieux, dont certains sont plus fragiles que d'autres. Les marais salés, les marais doux, les bois, la plaine agricole et les jardins abritent des espèces différentes, dont chacune a un rôle bien précis, et la diminution ou la disparition de la population de l'une d'entre elles peut avoir des conséguences importantes sur le fonctionnement des écosystèmes.

Les causes de la fragilisation de la biodiversité sont multiples : dérèglement climatique, utilisation de pesticides, imperméabilisation des sols ...

Au niveau communal, les services techniques ne désherbent plus de façon chimique, et des efforts sont faits depuis plusieurs années pour retarder le fauchage sur le bord de certains chemins, notamment en marais doux ; ainsi, la flore spécifique peut à nouveau s'installer comme : l'iris jaune, l'orchis pyramidal, l'orchis bouc, le glaïeul...















Mais la situation est loin d'être idyllique, car d'après des études menées par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), par l'Office français de la biodiversité (OFB) et par la Lique de protection des oiseaux (LPO), en 30 ans, les populations d'oiseaux en France, ont décliné de 30 %!

Sur la même période, en Europe, 80 % des insectes volants ont disparu!

Nous pouvons agir localement, surtout dans nos communes rurales, pour favoriser le retour et l'installation de certains oiseaux, en plantant des haies (en plaine agricole et dans les jardins), en diversifiant les espèces végétales utiles aux oiseaux dans nos jardins ... Ainsi, pourrons-nous observer et écouter le moineau, la mésange, la tourterelle, l'étourneau ... ou encore le rouge-gorge, la huppe, le loriot





Sur le territoire communal, d'autres oiseaux, sédentaires ou migrateurs, peuvent occuper d'autres milieux :

- dans les marais doux : le héron cendré et la cigogne
- dans les marais salés : l'échasse, le courlis et le tadorne de Belon
- dans les bois : le pic épeiche

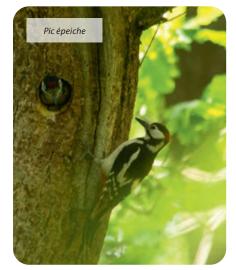












Pour découvrir l'agenda des associations, rendez-vous à la rubrique «Vie Associative» de La Lettre d'Arvert.



JUILLET & AOÛT 2021

http://www.arvert.fr • https://www.facebook.com/omt.arvert • https://www.facebook.com/Arvertbibliotheque/

Si vous souhaitez des renseignements suppl mentaires:

Garry ROULIN/ Animations: 05 46 36 99 96 • animations@ville-arvert.fr

Municipalité: 05 46 36 40 36

ACFC (Arvert Comité des Fêtes et de la Culture): 06 95 10 59 72 • arvert.acfc@gmail.com



TOUS LES MERCREDIS ET SAMEDIS de 8H00 à 13H00 - La Halle d'Arvert

MARCHÉS NOCTURNES ARTISANAUX!

Mardis 6 & 20 Juillet / Mardis 3 & 17 Août

de 19h00 à 23h00- La Halle d'Arvert

Restauration sur place - Organisés par L'ACFC (Arvert Comité des Fêtes et de la Culture)

ARVERT 14 JUILLET

Mercredi 14 Juillet

Port de la Grève à Duret & La Halle d'Arvert

- 22h : Lampions & déambulation musicale avec l'orchestre "Poussez pas mémé" au Port de la Grève à Duret
- 23h : Feu d'artifice!
- Fin de soirée avec buvette.

Participation de L'ACFC (Arvert Comité des Fêtes et de la Culture)



MARCHÉ BIO

TOUS LES VENDREDIS de 16h00 à 19h00 - La Halle d'Arvert

EXPOSITION DES ARTISTES D'ARVERT!

Du vendredi 15 Juillet au samedi 24 juillet

Salle des fêtes

Sculpture, peinture, photographie, céramique! Organisée par L'ACFC (Arvert Comité des Fêtes et de la Culture)

RANDONNÉE GOURMANDE 5^{ème} ÉDITION

Jeudi 22 Juillet

18h00 à 22h30 - Marais et Port de Coux



5^{ème} édition de la randonnée très gourmande au Marais et Port de Coux!

Nous vous donnons rendez-vous pour 6 km de randonnée avec plusieurs arrêts dégustations afin de vous faire redécouvrir ce lieu magnifique.

Organisée par L'ACFC (Arvert Comité des Fêtes et de la Culture) Attention le nombre de places est limité! Inscription au Bureau d'Information Touristique d'Arvert

GRANDE BROCANTE DU COS

Dimanche 01 Août - 8h à 18h

Parc de Loisirs

3.50 euros le mètre.

Buvette - assiettes d'huîtres - sandwichs frites-saucisses - glaces sur place. Plus de 100 exposants. Venez nombreux!

Organisée par le comité des oeuvres sociales du personnel de la commune d'Arvert (COS).

Attention le nombre de places est limité! Inscription au Bureau d'Information Touristique d'Arvert



JEUDIS MUSICAUX 2021

"CARTE BLANCHE À ABDEL RAHMAN EL BACHA"

Jeudi 05 Août -11h

Temple dans la cour de l'école, en face de la mairie

Né à Beyrouth dans une famille de musiciens, Abdel Rahman El Bacha commence à étudier le piano en 1967 avec Zvart Sarkissian, une élève de Marguerite Long et Jacques Février. À 10 ans, il donne son premier concert avec orchestre.

Depuis l'éclatante révélation de son talent au Concours Reine Elisabeth de Belgique à 19 ans qu'il remporte à l'unanimité, il se produit dans les plus prestigieuses salles d'Europe et du monde.

Sa discographie est importante : Abdel Rahman El Bacha reçoit en 1983, de la part de Mme Sergueï Prokofiev en personne, le Grand Prix de l'Académie Charles Cros pour les premières oeuvres de Prokofiev parues chez Forlane.

Tarif unique: 16 € - Gratuit pour les moins de 16 ans



A l'avance et jusqu' à 24h avant la date du concert au comptoir des 17 bureaux d'information touristique Destination Royan Atlantique et sur le site internet https:// www.royanatlantique.fr/ jeudismusicaux/

Accès au concert, selon les consignes en vigueur : ouverture des portes 45 min avant l'heure du concert.

Les valables places,

jusqu'à l'heure annoncée du concert, ne sont pas numérotées, ni identifiées dans le temple.

> SOUS RÉSERVE DES ÉVOLUTIONS DES **CONSIGNES SANITAIRES** plus d'infos www.agglo-royan.fr

CINÉMA DE PLEIN AIR 2021

L'Appel de la Foret

Jeudi 12 Août - 22h

Parc de Loisirs (Salle des fêtes en cas de mauvaise météo)

Projection du film "L'APPEL DE LA FORET" la tombée de la nuit. Venez avec votre couverture vous installer en famille ou entre amis afin de profiter d'une belle soirée sous les toiles...

Entrée libre, tout public.

Buvette par le club ado "La treille" de la Tremblade

Selon les conditions météorologiques, l'événement se dérouler dans la salle des fêtes. La capacité d'accueil sera donc limitée.





Le Comité des Fêtes d'Arvert vous demande également de bien vouloir noter dans votre agenda, les activités qui se dérouleront en automne :

- Potager Troc le <u>3 octobre</u>, à la Halle d'Arvert.
- Marche Rose le 10 octobre.
- Salon des Saveurs et Terroirs les 23 & 24 octobre, dans la Salle des Fêtes.
- Aînés : après-midi récréative le jeudi 30 septembre, dans la Salle des Fêtes.



Cette année, le temps fort était la lecture par Anie BAUD, en charge des cérémonies dans l'équipe municipale, d'une lettre rédigée par la famille d'un ancien combattant originaire d'Arvert, Monsieur Georges GALLEPIE, 'Mort pour la France'. Son nom figurera désormais sur le Monument aux Morts de la commune. Voici l'intégralité de la lettre :

'Monsieur Georges GALLEPIE est né à ARVERT au Boudignou le 2 mars 1896 ; il est le fils de Madame Angéline POIRIER et de Monsieur Emile GALLEPIE, vannier. Il est boulanger de métier. Il a participé à la première querre mondiale, incorporé par anticipation à l'âge de 19 ans, le 10 avril 1915. Il sera démobilisé de son régiment basé à Marennes, le 6 octobre 1919 avec un certificat de bonne conduite. La Commission de réforme lui accorde une pension en 1922, pour maladie contractée en service.

Il se met alors en ménage avec Madame Cécile PEUREUX née à MARENNES.

En 1922, il part pour Paris 14ème. En 1924, il travaille comme fondeur pour Citroën. Il déménage ensuite à Vitry pour s'installer définitivement à Hay les Roses. Il travaille toujours dans la métallurgie comme ébarbeur.

Il est alors membres de l'ARAC (association républicaine des anciens combattants) fondée en novembre 1917, durant la Première Guerre mondiale, dont les membres sont souvent militants de la SFIO (section française de l'internationale ouvrière). Georges GALLEPIE est considéré par la police comme « meneur communiste très actif ». Cette mention figure dans l'exposé des motifs d'arrestation des renseignements généraux transmis au directeur du camp d'Aincourt (camp d'internement des résistants, syndicalistes, communistes et juifs).

Le 7 novembre 1939, une perquisition est menée au domicile de Georges GALLEPIE : il n'y a pas alors motif d'inculpation. Il est ensuite mobilisé début mars 1940, au 107ème Régiment

d'infanterie. Fin mars 1940, il est arrêté et incarcéré à la Santé. A l'occasion de l'évacuation des prisons militaires de Paris, il s'évade lors d'une attaque de l'aviation allemande. Il revient à son domicile de Hay Les Roses où il se fait démobiliser fin juillet 1940. Il reprend un travail comme vannier.

Il est arrêté le 5 décembre 1940, suite à une rafle qui a concerné 58 militants connus comme communistes. Il est interné dans le camps d'Aincourt ouvert le 5 octobre 1940 par le gouvernement de Vichy. Le 9 mai 1942, il est remis aux autorités allemandes et transféré au sein d'un groupe d'une quinzaine d'internés, au camp allemand de Royallieu à Compiègne. Il est ensuite déporté depuis ce camp, le 6 juillet 1942 à destination d'Auschwitz. Le convoi est composé de 1175 hommes dont 1100 communistes/ syndicalistes/résistants, de 50 juifs et de 25 « droits communs ».

Georges GALLEPIE est enregistré à son arrivée à Auschwitz, le 8 juillet sous le numéro 45467 où il subit le « traitement » des arrivants : tonte, désinfection, paquetage, visite médicale. Après son enregistrement, il passe la nuit au block 13 : les 1170 déportés du convoi sont entassés dans deux pièces. Le 9 juillet, ils sont tous conduits à Birkenau. Le 13 juillet, il est interrogé sur sa profession. Les spécialistes dont les SS ont besoin pour leurs ateliers, sont sélectionnés et vont retourner à Auschwitz. Les autres restent à Birkenau employés au terrassement et à la construction des blocks. Aucun document ne permet de connaître l'affectation de Georges GALLEPIE.

Il meurt le 3 décembre 1942 d'après l'acte de décès établi par l'administration SS du camp.

Cécile PEUREUX, sa compagne, a été arrêtée pour acte de résistance. Elle est déportée dans un transport de 111 femmes parti de la gare de l'Est à Paris le 30 juin 1944. Elle est décédée à Ravensbruck, le 1er mars 1945.'



L'inauguration a eu lieu le 1er juin dernier en présence de Monsieur GRANGEPONTE, Principal du Collège de La Tremblade, de Madame TEYSSIER, Principale-Adjointe. Les 4 premiers du concours ont reçu un bon d'achat à la librairie de La Tremblade, et Lilou a signé son

œuvre.



Informations & Actualités des Associations

> FOYER RURAL D'ARVERT

Président: Raoul COMBACAL - Contact: 06 29 59 65 71 / foyerural.arvert@gmail.com / http://foyer-rural-arvert-17.wifeo.com/



Le Foyer organise le vote des incorruptibles :

Malgré la période difficile qui ne nous permet pas de reprendre nos activités, nous avons pu organiser comme à l'habitude, le vote des élèves concernant l'opération « les incorruptibles ». Les enfants devaient élire leur livre préféré.

Le vote s'est déroulé le lundi 17 juin à la salle des fêtes pour les élèves de l'école élémentaire et le mardi 18 juin au sein de l'école maternelle pour les élèves de grande et moyenne section.

Cette opération permet aux enfants de découvrir de nouveaux livres dont l'achat est financé par la Municipalité. C'est aussi l'occasion d'apprendre ce qu'est une opération de vote. D'ici la fin du mois de juin, le







résultat national des votes sera communiqué. Pour remercier chaque élève, un diplôme attestant leur participation au vote a été remis en fin de journée.

Le Foyer Rural sur le marché d'Arvert

Dans le cadre de la réécriture de notre projet Espace de Vie Sociale, financé par la Caisse d'Allocations Familiales, nous avons assuré des permanences sur le marché afin de rencontrer les habitants d'Arvert et nous permettre de recueillir leurs souhaits grâce à un questionnaire.



> ASSOCIATION DES VIEUX VOLANTS DU PAYS ROYANNAIS



Le dimanche 13 juin, la municipalité d'ARVERT a accueilli les membres de l'Association des Vieux Volants du Pays Royannais. De 10h à 12h, ils ont exposé leurs véhicules anciens, de collection sur la place derrière l'Espace chaland, où se trouvent les nouveaux locaux commerciaux et la Poste.

Les organisateurs du jour : Daniel DESMARQUETS et Jean-Marie LEBOUTET (Président de l'Association) ont été reçus par Gilles MADRANGES Adjoint à la Culture, et rendez-vous est désormais pris, au même endroit, tous les 2èmes dimanche de chaque mois, de 10h à 12h.

Venez admirer ces mécaniques d'un autre temps et discuter avec des passionnés.

> ARVERT COMITÉ DES FÊTES ET DE LA CULTURE

Voici le programme des manifestations du Comité des Fêtes pour juillet à octobre :

L'ACFC (Arvert Comité des Fêtes et de la Culture) organise

- des marchés nocturnes artisanaux les mardis 6 & 20 juillet et 3 & 17 août, de 19h à 23h, à la Halle d'Arvert, avec restauration sur place.
- · une exposition des artistes alvertons (sculpture, peinture, photographie, céramique) du 15 au 24 juillet, à la salle des fêtes d'Arvert.
- une marche gourmande à la découverte du marais de Coux le 22 juillet en soirée. Inscription au Bureau d'Information Touristique d'Arvert.
- une retraite aux flambeaux au port de la Grève à Duret le 14 juillet. Distribution des lampions à 22h.
- Potager troc le 3 octobre à la Halle d'Arvert
- Marche rose le 10 octobre
- Salon des Saveurs et Terroirs les 23 & 24 octobre, dans la salle des Fêtes

Contact: arvert.acfc@gmail.com / 0695105972





> FITNESS CLUB

Après de longs mois d'attente, nous vous informons que, sauf conditions sanitaires défavorables, la reprise des cours de fitness est prévue dans la salle des sports d'Arvert à partir du mardi 13 juillet et jusqu'au jeudi 19 août 2021 selon le planning ci-dessous :

Mardi	Jeudi
18h - 19h	18h30 - 19h30
Pilates	Pilates
19h - 19h45 Renforcement musculaire	19h30 - 20h Abdos-fessiers
19h45 - 20h30 Step	20h - 20h45 Aéro
20h30 - 21h30 Pilates	

Planning été 2020-2021 -Salle des sports d'Arvert Pour plus d'informations, contactez Brigitte au 06 14 34 95 17 ou par mail: brigittehomon@wanadoo.fr



> ASSOCIATION NATVERT

La crise sanitaire a bien évidemment perturbé nos activités : après la suppression de l'assemblée générale, qui est un moment fort de convivialité pour notre association, ce sont les premières conférences qui ont dues être annulées ou reportées. Nous avons pu maintenir la plupart de nos sorties quidées avec les contraintes d'usage. Cela a été notamment l'occasion de découvrir ou de redécouvrir les marais doux de la Presqu'île d'Arvert : la surprenante forêt inondée de l'Aulnaie du Monard et les orchidées de plus en plus nombreuses dans le marais doux aux portes de Dirée.



Nous espérons fort que notre programme puisse se dérouler sereinement après la pause des congés d'été.

Natvert est partie prenante (et co-initiatrice) du collectif NEMO (Non à l'éolien en mer au large d'Oléron). Nous vous invitons vivement à consulter le site www.eolien-oleron.fr. Vous y trouverez beaucoup d'informations concernant les futurs parcs éoliens prévus par l'Etat au large de nos côtes. Pour Natvert, c'est un non-sens d'implanter de telles installations industrielles dans un secteur reconnu pour la richesse de sa biodiversité (PNM-

Natura 2000). De plus l'atterrage et le raccordement aux lignes THT impacteront fortement notre presqu'île. N'hésitez pas à rejoindre NEMO (formulaire sur le site) si vous aussi vous refusez de dénaturer durablement notre environnement.





> GYMNASTIQUE VOLONTAIRE ARVERT

Après plusieurs mois d'inactivité due aux mesures gouvernementales et à la crise sanitaire, le club de gymnastique volontaire (GV) a pu reprendre son activité à la mi-mars grâce au feu vert de la mairie d'Arvert qui a bien voulu nous prêter le stade. Après différents horaires dus au couvre feu, à partir du 19 mai nous avons pu retrouver nos horaires habituels, toujours en plein air au stade d'Arvert et en appliquant toujours les gestes barrières et la distanciation. En espérant nous revoir à la reprise au mois de septembre, passer un bon été. Vous pouvez joindre le bureau pour des renseignements au 05 46 36 88 15. Toute nouvelle inscription sera la bienvenue, la convivialité étant toujours d'actualité et merci à la mairie d'Arvert.

Le bureau de la GV

> ENSEMBLE ET SOLIDAIRES

06 89 49 78 99 - unrpa.arvert@orange.fr

Après ces plusieurs mois de pandémie, le club « Ensemble et Solidaires » ouvre ses portes le Lundi 7 Juin pour les jeux (cartes et autres).

Ouverture générale le Jeudi 2 septembre 2021 pour l'ensemble des activités :

MARCHE: 9 H Parking salle des fêtes

LUNDI MATIN / VENDREDI MATIN JEUDI MATIN / marche promenade

APRES MIDI LUDIOUE: LUNDI 14 à 18 H et JEUDI 14 à 18 H

ATELIER INFORMATIQUE: MARDI 9 H 30 - 12 H ATELIER MEMOIRE: MERCREDI 9 H 30 à 11 H 30



CONSEILS:

COUTURE-TRICOT-BRODERIE: MERCREDI 14 H 30 à 17 H LOISIRS CREATIFS - TABLEAUX 3D - SABLE COLORE ETC: VENDREDI 14 à 17 H

DÉCÈS

Ils nous ont quittés....

- Jean-Michel XAVIER, 66 ans, le 19/10/2020
- Vitor GREU GOMES, 72 ans, le 31/10/2020
- Jean-Paul TISSIDRE, 69 ans, le 05/11/2020
- Michel LOCHON, 74 ans, le 12/11/2020
- Gisèle GIRAUD épouse BAEZA, 90 ans, le 09/12/2020
- Mattéo COPPOLA, 71 ans, le 13/12/2020
- Gisèle FAVIER veuve PINEAU, 91 ans, le 18/01/2021
- Paulette BESSON veuve FLOUW, 88 ans, le 03/02/2021
- Sauveur ESCOUBEIROU, 86 ans, le 19/02/2021
- Guy BAUDIT, 85 ans, le 24/02/2021
- Jean PONSOLLES, 89 ans, le 04/03/2021
- Alain ERABLE, 63 ans, le 31/03/2021
- Jacques SELLIER, 86 ans, le 08/04/2021
- Jacqueline GROLLEAU veuve FABRE, 94 ans, le 27/04/2021
- Bernard VAUTRIN, 87 ans, le 08/05/2021
- Micheline BENOIST veuve THOMAS, 81 ans, le 08/05/2021
- Claude DRILLAUD, 91 ans, le 09/05/2021

Ne figurent dans cette rubrique que les événements pour lesquels les familles ont donné leur accord

NAISSANCES

Bienvenue à ...

- Lou TOURNEUR LAURIOUX, le 10 août 2020
- Corentin MIART, le 12 août 2020
- Margaux CHAGNOLEAU, le 25 décembre 2020
- Lyah ESTEVES, le 3 janvier 2021
- Arthur THOMAS, le 20 février 2021
- Dyégot **DUMONTET**, le 11 mars 2021
- Hugo GERARDIN, le 25 mars 2021
- Hélios SAVOYE, le 25 Avril 2021

MARIAGES

Félicitations à ...

- Martine LELEU et Laurent DEBRIE, le 10 octobre 2020
- Olivier RICHON et Nadège GAILLER, le 28 décembre 2020

Mot de l'opposition

Conformément à la réglementation, notre groupe dispose désormais d'un espace réservé à notre expression. La municipalité a décidé de nous octroyer environ 2500 signes et espaces

Une année de fonctionnement...

Si nous pouvons comme tout un chacun, faire le constat que des changements sont en œuvre sur notre commune, c'est grâce au travail mené par chaque élu au sein des commissions diverses mises en place. Nous y sommes impliqués, entendus, parfois écoutés, toujours bien intégrés.

De la même façon, le comité des fêtes récemment créé sous forme associative, comporte l'un de nous au sein de son bureau. Là encore le constat est une réelle intégration, sans doute à la mesure de l'implication et de la volonté partagée de pouvoir offrir de beaux et bons moments aux Alvertons et aux autres.

Pour autant, il est encore des moments difficiles au sein de certaines réunions du Conseil Municipal, lorsque nos points de vue divergent par trop. Il reste à apprendre pour chacun d'entre nous à s'inscrire dans « la communication bienveillante », qui exclue de fait toute forme d'agressivité, quoi que l'on puisse penser ou ressentir des divers propos tenus. Tout n'est en fait qu'une question de regard porté sur les choses, et d'une meilleure connaissance mutuelle. Nous avons, nous aussi, des compétences, des idées à offrir en partage.

Il est un point qui cependant ne cesse de nous questionner voire de nous inquiéter :

L'urbanisation de notre commune, qui notamment sur le

versant des logements sociaux, nous paraît peut être un peu rapide tant dans son approche que dans sa réalisation.

Si nous avons bien conscience de cette réelle nécessité, dont la Loi nous fait par ailleurs obligation, la précipitation ne nous semble pas de mise. La réflexion en ce domaine doit être menée en amont au sein de la commission d'urbanisme, ce qui ne paraît pas être le cas actuellement.

Une évolution des pratiques en la matière nous semblerait utile pour que soient préservées du mieux possible, le bien vivre ensemble et la qualité de Vie au sein de notre commune. C'est du reste dans cet objectif, qu'a vu jour, pour la première fois dans notre Commune, un collectif d'habitants « Protection de l'Aménagement Alverton 17 » prônant une urbanisation moins dense et concertée au sein des quartiers concernés par de nouveaux projets.

Enfin pour compléter votre information sur notre engagement et nos positions lors des différents votes du Conseil Municipal, vous pouvez continuer à nous suivre sur notre page facebook « ensemble pour Arvert » ou nous adresser un message à l'adresse mail suivante :

ensemblepourarvert@orange.fr

Philippe Maissant, Isabelle Bruneau, Béatrice Bricou, **Christine Schneider** pour le groupe « Ensemble pour Arvert »

Numéros utiles

URGENCES

SAMU: 15 ou 05 46 27 15 15

AMBULANCES DE LA PRESOU'ILE: 05 46 36 01 40

GENDARMERIE: 17 ou 05 46 36 11 43

SERVICE INCENDIE: 18 ou 112 pour les portables

TAXIS

ABORD Taxi Arvert: 06 07 52 73 40

Ambulances de la Presqu'île (La Tremblade): 05 46 36 01 40

SANTE

Médecins

Dr Feydit, Dr Couatarmanach, Dr Loel 3, rue des Moulinades - 05 46 36 41 97

Dentistes

Bourgeais M. et Papin V. - 11, rue des Moulinades - 05 46 77 94 32

Pharmacie

Vassal-Lerno - 1, rue des Moulinades - 05 46 36 45 13

Sage-Femme

Céline Comte - 5, rue des Moulinades - 06 11 91 50 72

Infirmiers (soins à domicile)

Mme Catherine Brion, M Marc Bobin Mme Charlene Garcia 5, rue des Moulinades - 05 46 36 81 43 ou 07 67 13 62 15 A partir du 2 Janvier : accueil au cabinet de 8h30 à 12h30 sans rendez-vous. Soins à domicile sur rdv uniquement.

Masseurs kinésithérapeutes

TELLIEZ David, GERVAIS Annelor, BLANCHARD Thomas 7, rue des Moulinades - 05 46 23 02 62

Masseur kinésithérapeute – Ostéopathe

Padel B., 14, rue des Forges - 05 46 76 56 97

Hôpitaux et Cliniques

Centre hospitalier Malakoff Vaux / Mer: 05 46 39 52 52

Clinique Pasteur Royan: 05 46 22 22 22

Polyclinique St-Georges-de-Didonne: 05 46 05 07 94

Maison de retraite

EHPAD Beauséjour - 53 bis, av de l'Etrade - 05 46 36 31 12

Vétérinaire

Dr Maffart et Dr Froissart

2 bis, rue des Justices - 05 46 36 48 16

Laboratoire d'analyses de biologie médicale (Arvert)

CERBALLIANCE CHARENTES, rue du Gd Pont - 05 46 36 10 11

Centre toxicologique: 05 56 96 40 80

Centre médico-psychologique 22, rue du Bois Fouilloux :

05 46 05 88 10

ECOLES

Ecole maternelle - 51, rue du Bourg: 05 46 36 45 09 Ecole élémentaire - 21, rue des Tilleuls : 05 46 36 45 08

ENFANCE - JEUNESSE

Relais Assistantes Maternelles

2, rue du Boudignou : 05 46 36 69 77

Crèche Pirouettes Cacahuètes - avenue de l'Etrade :

09 79 57 95 38 ou 05 46 47 17 34

Crèche Les Petites Goules - rue de la Seudre (La

Tremblade): 09 64 03 17 34

Centre de Loisirs (CLSH) - 2 rue du Boudignou:

05 46 36 69 71 ou 06 28 82 14 28

AUTRES NUMEROS UTILES

Agence postale et Bureau d'information touristique

1, place du marché - 06 26 73 67 95 - lun, mer et ven : 8h45 à 12h30 et 14h à 17h / mar et jeu : 8h45 à 12h30 / sam: 9h à 12h

Bibliothèque municipale

19, rue des tilleuls - mardi et vendredi de 16h à 18h (et de 14h à 18h pendant les vacances scolaires) – mercredi de 10h à12h30 et de 14h00 à 18h00 - samedi de 10h à12h30. Tél: 05 46 36 25 26

MAIRIE

1, place Jacques Lacombe 17530 ARVERT Tél. 05 46 36 40 36 / Fax. 05 46 36 43 22 mairie@ville-arvert.fr / www.arvert.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 le samedi de 8h30 à 12h

Madame le Maire, Marie-Christine PERAUDEAU, vous reçoit sur rendez-vous uniquement.

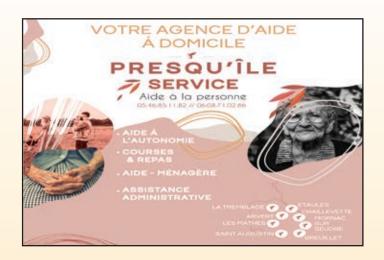
PERMANENCES DES ADJOINTS

- Mr Eric BAHUON communication, développement durable, mobilité, environnement : MERCREDI de 9h00 à 11h00
- Mme Agnès CHARLES commerce, économie, marchés : LUNDI de 14h00 à 16h00
- Mr Philippe PICON urbanisme, travaux : VENDREDI de 9h00 à 11h00
- Mme Jacqueline GIRAUD finances, CCAS: LUNDI de 10h30 à 12h00
- Mr Gilles MADRANGES animations, personnel, sports: LUNDI de 8h30 à 10h30
- Mme Marie-Pierre LE MAUX éducation, scolarité, jeunesse : MARDI de 8h30 à 10h30

PERMANENCES URBANISME

du lundi au vendredi de 9h30 à 12h - uniquement sur RDV

PERMANENCES CCAS: sur RDV













16 rue des Acacias - ZAE les Justices 17530 ARVERT

05 46 56 89 89









9 Rue des Moulinades 17530 Arvert

05.46.36.66.01

Lundi et Mercredi de 9h à 12h Mardi de 9h à 18h Jeudi et Vendredi de 9h à 19h Samedi de 8h à 18h













RÉSIDENCE BEAUSÉJOUR

Votre résidence retraite médicalisée à Arvert





UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ POUR LE BIEN-ÊTRE DE NOS AÎNÉS

- Confort hôtelier et restauration gourmande confectionnée sur place et servie dans notre restaurant
- Une ambiance chaleureuse, avec des animations et activités thérapeutiques régulières
- Détente et relaxation au sein de l'espace espace Snoezelen (stimulation multisensorielle) et de la salle de balnéothérapie



DES ÉQUIPES ATTENTIONNÉES POUR PRENDRE SOIN DE VOUS

- Courts et longs séjours
- Une unité de soins adaptés dédiée à l'accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés
- Un accueil de jour ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h

53 bis avenue de l'Etrade 17530 ARVERT 05 46 36 31 12 - beausejour@orpea.net



la vie continue avec nous